



Prêt pour une maison et rupture du PACS.

Par **Kochon68**, le **08/11/2016** à **22:30**

Bonjour, rnrnMon [barre]conjoint[/barre] **[s]partenaire[/s]** et moi avons signé un PACS. Nous allons nous séparer. Nous avons une maison achetée ensemble il y a 8 ans. Mon partenaire a remboursé intégralement le crédit car il a eu un héritage.rnQue va t-il se passer ?rn* s'il garde la maison,rn* si je garde la maison,rn* si nous vendons la maison.rnrnMerci de vos informations.

Par **amajuris**, le **09/11/2016** à **10:01**

bonjour,rncelui qui veut garder la maison, doit acheter la part de l'autre.rndans le calcul, il faudra tenir compte du fait que votre partenaire a remboursé seul le crédit et que vous devrez le rembourser.rnsi vous achetez la part de votre ex, vous devrez payer cette part et lui rembourser le crédit qu'il a payé seul. rnsalutations